

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1144

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Bovet, M. Allisio, M. Bigot, M. Buisson, M. Casterman, M. Boulogne, M. de Fleurian, M. Dessigny, M. Dufosset, M. Dragon, M. Chenu, Mme Galzy, M. Golliot, M. Guiniot, Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Josserand, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Pfeffer, M. Rambaud, M. Renault, Mme Roy, Mme Alexandra Masson, M. Fouquart, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	1 800 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	1 800 000
<b>SOLDE</b>	-1 800 000	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 10 %, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, le budget alloué à la mission « 02.2 – Organisations de coopération et de sécurité » du programme « Action de la France en Europe et dans le monde ».

En effet, le projet annuel de performance 2026 détail que cette mission sert notamment à financer l'OSCE dont le budget est estimé à 19,3 millions d'euros pour 2026, contre 17,5 millions d'euros en 2025.

Cette évolution correspond à une hausse de près de 10 % de la contribution française, alors même que le budget unifié de l'OSCE demeure globalement stable depuis plusieurs missions, et que l'efficacité opérationnelle de cette organisation fait l'objet de questionnements parmi les États participants.

Dans un contexte de forte contrainte sur les finances publiques, il est proposé de réduire de 1,8 million d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action 02.2, afin de ramener la dotation au niveau de 2025 ce qui semble suffisant avec la portée opérationnelle, limitée, des missions conduites par l'organisation.